

BOURSE DU FONDS D'AMITIE FRANCE/NOUVELLE-ZELANDE

Les documents constitutifs du dossier doivent impérativement être rédigés en langue française, à l'exception de documents émanant de l'université néo-zélandaise.

Liste des pièces constitutives du dossier :

- Formulaire de candidature (document à télécharger) ;
- Curriculum-vitae ;
- Description du programme envisagé dans le pays partenaire ;
- Calendrier prévisionnel des périodes de séjour effectuées dans l'université partenaire;
- Copies des diplômes déjà obtenus (baccalauréat inclus) ;
- Deux lettres de recommandation (sur papier libre) ;
- Test de langue anglaise reconnu par l'établissement d'accueil ou, à défaut, justificatif du niveau de langue ;
- Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport;
- Relevé d'identité bancaire ou postal.

Documents supplémentaires pour les candidats en co-tutelle de thèse

- Présentation du sujet de thèse (en 2 pages minimum) ;
- Copie de la convention de cotutelle de thèse ou à défaut, lettres d'intention des deux co-directeurs de thèse, français et néo-zélandais. Faute de convention, une lettre officielle à l'entête de l'université néo-zélandaise devra confirmer les conditions d'accueil du doctorant français.